

COMMUNE DE

TORSAC

AR Prefecture

16410 TORSAC

20231106-D2023224-DE  
Reçu le 28/11/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**délibération :**  
**D\_2023\_22\_4**

L' an deux mille vingt trois, le lundi 06 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil à la Mairie de TORSAC, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 14

Date de convocation du : 31 Octobre 2023

Présents : 13

**Présents :** BREARD Catherine, BRISSEAUD Philippe, SAUMON Didier, BENETEAU Laurent, VARAS-DIARRA Catherine, BOUCQ Bernard, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, GUINET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal, LARPE Pascal

Votants : 14

**Objet : Personnel  
communal : action sociale**

**Pouvoirs :**

LABUSSIÈRE Patricia a donné pouvoir à BREARD Catherine

**Absent(s) :** LABUSSIÈRE Patricia

**Secrétaire de Séance :** Laurent BENETEAU

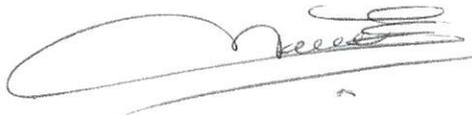
Madame le Maire informe le conseil que la loi du 19 février 2007 oblige les communes à déterminer le type d'actions et le montant des dépenses qui sera engagé en faveur de ses agents.

Différentes possibilités sont offertes : la collectivité pourra par exemple adhérer à des organismes à but non lucratif ou à des associations CNAS, CDS etc...

Dans un esprit de parité à l'égard des agents, il est proposé qu'il soit attribué des bons d'achat dont les agents pourront disposer librement plutôt que d'adhérer à un comité d'action sociale auquel certains agents ne demanderont aucune prestation.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer, chaque année, des bons d'achat d'un montant de 120 € à chaque agent titulaire et contractuel, étant précisé que l'agent ne pourra en bénéficier que pour un temps de service au sein de la collectivité supérieur à 6 mois au cours de l'année, et au prorata du temps de service.

P/ Le Maire empêché,  
Laurent BENETEAU, Adjoint au maire



Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0



Emis le 06/11/2023, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le **28 NOV. 2023**  
Affiché le.....